



MINISTÈRE
DU LOGEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE,
en charge des transports interinsulaires
SERVICE DE L'URBANISME
BUREAU PREVENTION

Notice de sécurité

concernant les établissements recevant du public
du 2ème groupe (5^{ème} Catégorie)
Conformément à l'article D.513-3 du
Code de l'Aménagement de la Polynésie Française

01 PRESENTATION DU PROJET :

(Dans le cas d'une extension, fournir également les plans de l'existant)

Nom de l'établissement : _____
Commune : _____
Adresse géographique : _____
Boite postale : _____
Propriétaire : _____
Téléphone : _____
Adresse mail : _____
Exploitant : _____
Représenté par : _____
Téléphone : _____
Adresse mail : _____

J'ai fait appel à un mandataire : oui non

Si oui :

Mandataire : _____
Boite postale : _____
Téléphone : _____
Adresse mail : _____

J'ai fait appel à un cabinet d'architecture : oui non

Si oui :

Cabinet d'architecture : _____
Représenté par : _____
Boite postale : _____
Téléphone : _____
Adresse mail : _____

Descriptif de l'établissement et du projet en cours:

02 EXPLOITATION:

Activité exercée dans l'établissement : _____

Effectifs :

Réel(*) ou théorique(*) du public reçu : _____ personnes

Mode de calcul : _____

Effectif du personnel : _____ personnes

03 CLASSEMENT PROPOSE :

Type activité principale : _____

Type(s) activité(s) secondaire(s) : _____

Type activité exceptionnelle : _____

Catégorie : 5^{ème} Catégorie

04 IMPLANTATION ET DESSERTE DU (OU DES) BÂTIMENTS(S):

Terrain :

Moyen d'accès au terrain : _____

Largeur de la voie : _____ mètres

(Hors stationnement)

Construction :

Surface utile totale de la réalisation : _____ m²

Surface des locaux accessibles au public : _____ m²

Nombre de façades accessibles : _____

05 ISOLEMENT PAR RAPPORT AUX TIERS:

Tiers contigu ou superposé :

Nature des murs et planchers séparatifs : _____

Degré coupe-feu des parois séparatives(*) 0h 1/2h 1h 2h 3h

Nature des tiers en vis-à-vis dont la distance de séparation est :

Inférieure à 5m (à indiquer sur un plan) : _____

A plus de 5m (à indiquer sur un plan) : _____

Hauteur du bâtiment tiers dont la distance est :

Inférieure ou égale à 5m : _____ mètres

Supérieure à 5m : _____ mètres

Nature de l'exploitation tiers (habitation, ERP, entrepôt, etc...) : _____

06 CONSTRUCTION:

Hauteur du plancher bas de l'étage le plus élevé par rapport au niveau d'accès des sapeurs pompiers: _____ mètres

Résistance au feu des structures:

Nature des éléments principaux de structure: Bois Métallique Béton Autre : _____

Degré de stabilité au feu (*): 0h 1/2h 1h 2h

Résistance au feu des planchers:

Nature des matériaux des planchers: Bois Métallique Béton Autre : _____

Degré de résistance au feu: (*) 0h 1/2h 1h 2h

Façades :

Nature des revêtements extérieurs : _____

Nature des éléments d'occultation des baies : _____

Degré coupe-feu des baies (le cas échéant) (*) : 0h 1/2h 1h 2h

Nature des menuiseries : _____

Dispositions permettant le respect de la règle du C + D : _____

Résistance au feu de la toiture :

Nature de la structure de la toiture : _____

Nature des éléments constitutifs du plancher haut (le cas échéant) : _____

Degré de stabilité au feu (le cas échéant) (*) 0h 1/2h 1h 2h.

Couverture :

Nature des matériaux de couverture : _____

Classement au feu(*) : M0 M1 M2 M3 M4

Nature des dispositifs d'éclairage naturels : _____

N° de PV de réaction au feu : _____

07 LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS :

(Établir la liste de ces locaux et préciser pour chacun d'eux les dispositions d'isolement prévues, c'est-à-dire le degré coupe-feu des parois, des plafonds, des portes et la présence de ferme-porte)

LOCAL	DEGRE COUPE-FEU DES PAROIS ET PLAFONDS	DEGRE COUPE-FEU ET FERME-PORTES

08 Dégagement :

Sorties	Quantité	Largeur (UP)
Normales		
Accessoires		
Supplémentaires		

Niveaux	EFFECTIFS				DEGAGEMENTS			
	Public	Personnel	Aggravation	Cumul	REGLEMENTAIRES		REALISES	
					Sorties ou Escaliers	U.P.	Sorties ou Escaliers	U.P.

- Nombre d'escaliers :

Emplacement			
Escalier			
Largeur en mètres			
Encloisonné	O / N	O / N	O / N
A l'air libre	O / N	O / N	O / N

09 LOCAUX A SOMMEIL :

-Caractéristiques de la chambre du surveillant (le cas échéant) :

-locaux débouchant :

Directement su l'extérieur : OUI NON

Sur une circulation à l'air libre : OUI NON

-Nature des parois entre locaux et dégagements accessibles au public : _____

Degré coupe-feu prévu(*) : 0h 1/2h 1h 2h

-Nature des parois entre locaux accessibles au public : _____

Degré coupe-feu prévu (*) : 0h 1/2h 1h 2h

- Nature des parois entre locaux accessibles et locaux non accessibles au public : _____

Degré coupe-feu prévu (*) : 0h 1/2h 1h 2h

- Nature des blocs-portes et des éléments verriers des baies d'éclairage équipant les parois verticales :

Degré pare-flamme prévu(*) : 0h 1/2h 1h 2h

Est-il prévu des portes à fermeture automatique : OUI NON

-Recoupement des circulations horizontales

Tous les _____ mètres

Degré pare-flammes prévu des blocs-portes(*) : 0h 1/2h 1h 2h

10 CONDUITS ET GAINES :

- Liste des conduits et diamètres : _____

- Conduits

Classement au feu(*) : M0 M1 M2 M3 M4

Degré coupe-feu prévu(*) : 0h 1/4h 1/2h

- Trappes

Degré coupe-feu prévu(*) : 0h 1/4h 1/2h

11 ELECTRICITE:

- Mode d'alimentation : _____
- Basse tension : _____
- Moyenne tension _____
- Haute tension : _____
- Conformité à la norme NF C 15-100 : OUI NON

12 ECLAIRAGE DE SECURITE

- Solution retenue :

Eclairage d'ambiance

Eclairage d'évacuation

- Moyens utilisés :

Blocs autonomes

Batterie centrale d'accumulation

Groupe moteur thermique générateur

13 AMENAGEMENTS INTERIEURS(MATERIAUX, REVETEMENTS, DECORATION, ETC ...) :

	Matériaux employés	Classement au feu	N° de Pv de réaction au feu
Revêtements muraux			
Plafonds			
Plafonds suspendus			
Sous rampants			
Revêtements de sol			
Eléments de décoration			
Tentures, Portières, Rideaux, Voilages			
Gros mobilier, Plancher léger en super structure			

Rangées de sièges			
-------------------	--	--	--

14 DESENFUMAGE (obligatoire pour les surfaces > à 300 m² et >100 m² en sous sol) :

- Locaux : OUI NON
- Escaliers : OUI NON
- Circulations horizontales encloisonnées : OUI NON

Si oui, préciser lequel et par quel moyen (désenfumage naturel ou mécanique, les surfaces des ouvrants, nature des dispositifs de déclenchement ou d'ouverture) :

	Modalités de désenfumage	Surface des ouvrants	Dispositif d'ouverture
Locaux			
Escaliers			
Circulations horizontales encloisonnées			

15 CUISINE :

- Puissance nominale totale des appareils de cuisson : _____ kW
- Grande cuisine (P>20 kW) **fermée** sur des locaux accessibles au public: OUI NON
- Degré coupe-feu des cloisons prévu (*): 0h 1/4h 1/2h 1h 2h
- Degré coupe-feu des portes prévu (*): 0h 1/4h 1/2 1h 2h
- Caractéristiques du système d'extraction d'air vicié, buées et graisses : _____
- _____
- Grande cuisine (P>20kW) **ouverte** sur des locaux accessibles au public: OUI NON
- Mode de mise en dépression de la cuisine : _____
- Caractéristiques du système d'extraction d'air vicié, buées et graisses _____
- _____
- Dispositif d'arrêt d'urgence : OUI NON
- Local de remise en température : OUI NON

- Ilot de cuisson installé dans une salle de restaurant : OUI NON
 Mode de mise en dépression _____
 Caractéristiques du système d'extraction d'air vicié, buées et graisses _____
- Petits appareils (P<20 kW) installés dans des locaux accessibles ou non au public : OUI NON
 Caractéristiques des appareils et de leur mode d'alimentation en énergie _____
- Petite cuisine (P< 20 kW) respectant les articles GC 19 et 20 : OUI NON

16 GAZ:

- Stockage de bouteilles d'hydrocarbures liquéfiés non branché destiné **à la vente** : OUI NON

Type des récipients utilisés et stockés: _____

Quantités et capacité: _____

Mode de stockage _____

Stockage de bouteilles ou de conteneurs fixes d'hydrocarbures liquéfiés destinés **à l'utilisation** (branchés ou non)
 : OUI NON

Lieu d'implantation du stockage : _____

Quantités et capacité : _____

Mode d'isolement par rapport au bâtiment contigu (le cas échéant) _____

Mode d'aération du local de stockage (le cas échéant) : _____

Distance entre les parois des bouteilles et (le cas échéant) :

- les baies des locaux accessibles au public : _____
- tout appareillage électrique susceptible de produire des étincelles : _____
- des propriétés des tiers ou de la voie publique : _____
- des bouches d'égout non protégées par un siphon : _____
- des dépôts ou de tout feu nu : _____
- mesures d'isolement prévues : _____

17 ASCENSEUR

- Conformité aux normes NF P 82-500, 82-501 et 82-503: OUI NON
- Portes palières débouchant sur les parties communes: OUI NON

- Mode d'isolement de la gaine (si établissement de plus de 8 mètres de hauteur) : _____

- Désenfumage de la gaine (le cas échéant) : OUI NON

Modalité de commande du dispositif de désenfumage : _____

- Enclouonnement commun avec un escalier (le cas échéant) : OUI NON

- Modalités d'isolement des locaux de machines d'ascenseur (le cas échéant) : _____

18 MOYENS DE SECOURS ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE:

Moyens d'extinction

1) INTERIEURS

o Extincteurs OUI NON

Si oui, types /quantité/emplacement d'appareils prévus : _____

o - RIA : OUI NON

Si oui, diamètre nominal /quantité/emplacement: _____

o Extinction automatique à eau : OUI NON

o Autres moyens _____
type/quantité/emplacement _____

2) EXTERIEURS (poteaux ou bouches d'incendie ou réserve) :

- Distance entre le poteau, de la bouche d'incendie utilisable par les sapeurs-pompiers et l'entrée du bâtiment ou le bâtiment le plus éloigné (par les cheminements praticables) : _____ mètres

Débit du PI ou de la BI : _____ m³/h

Pression du PI ou de la BI : _____ bars

Capacité de la réserve : _____ m³

N° poteau d'incendie	Débit en m ³	Pression en bar	Distance en mètres	Date de contrôle	Contrôle effectué par	Observations

Système de sécurité incendie - alarme

- Système de sécurité incendie : OUI NON

Si oui, catégorie : A B C D E

IMPORTANT : Si un S.S.I de catégorie A est prévu, joindre le dossier d'identité relatif à la division de l'établissement en zones de détection et zone de mise en sécurité incendie qui sera validé par un coordinateur S.S.I.

- Système de détection incendie : OUI NON

Si oui, spécifier les emplacements: _____.

- Système de mise en sécurité : OUI NON

- Equipement d'alarme : Type1 1 2a 2b 3 4

- Alarme restreinte : OUI NON.

(Signal sonore et visuel distinct du signal d'alarme générale ayant pour but d'avertir soit le poste de sécurité de l'établissement, soit la direction ou le gardien, soit le personnel désigné et formé à cet effet, de l'existence d'un sinistre et de sa localisation.)

- Consignes de sécurité OUI NON

- Plan de l'établissement OUI NON

Moyens d'alerte

- Téléphone urbain: OUI NON

- Ligne directe : OUI NON

- Autre moyen utilisé pour joindre les secours _____

Formation du personnel

- A l'utilisation des moyens de secours : OUI NON
- A l'exploitation du système d'alarme : OUI NON
- Organisme formateur _____

- 19 PARC DE STATIONNEMENT:

- Eléments de construction et de revêtements

Classement au feu(*) : M0 M1 M2 M3 M4

Eléments verticaux protégés des chocs : OUI NON

- Structures

Degré de stabilité au feu (*) : 0h 1/2h 1h 2h 3h

- Plancher haut de séparation

Degré coupe-feu (*) : 0h 1/2h 1h 2h

- Moyens de communication entre le parc et le bâtiment: _____

- Portes de communication avec l'extérieur ouvrables sans clé de l'intérieur du parc : OUI NON

- Escaliers

Classement au feu des matériaux (*): M0 M1 M2 M3 M4

Degré coupe-feu de la cage(*) : 0h 1/2h 1h 2h

Degré coupe-feu des portes (*): 0h 1/2h 1h 2h

- Conduits et gaines mettant en communication le parc et les locaux voisins : voir point 11

- Ventilation

Naturelle Mécanique

Surface ou débit horaire par véhicule : _____

- Eclairage de sécurité

Répartition : _____

Flux : _____ lumens/m²

Autonomie : _____ heures

- Moyens de secours

Extincteurs (: OUI NON

Si oui, type d'appareils prévus _____

Une caisse de 100 litres de sable meuble avec seau à fond rond placée près de la rampe de circulation :

OUI NON

20 INTERVENTION CONFIEES A UN ORGANISME DE CONTROLE AGREE:

Nom et adresse de l'organisme agréé	Types de missions confiées (L/S)	Date de la mission confiée

Fait à , le...../...../.....

Le Maître d'ouvrage (ou le pétitionnaire)

Nom et signature

Il est obligatoire d'indiquer le lieu, la date et de signer le document

Pour toutes questions, contactez le bureau Prévention du service de l'Urbanisme au 40 46 80 23

Bureau Prévention

Service de l'Urbanisme

BP 866

98713 Papeete

11 rue du Commandant Destremeau

Bâtiment administratif A1

Engagement du demandeur

Je soussigné (e), auteur(e) de cette demande, certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter la réglementation relative à l'accessibilité et la sécurité incendie, la solidité de la construction et la sécurité des personnes, conformément à l'article D.513-3 du chapitre 3 du livre V du code de l'aménagement de la Polynésie Françaises.

Fait à le...../...../.....

Le demandeur (ou le pétitionnaire)

Nom et signature

N.B. : Ce document se rapporte aux dispositions générales du règlement de sécurité. Pour tout projet, il conviendra d'établir un complément de notice portant les dispositions particulières prévues pour chaque type d'établissement.

Article D.518-1 :

(Dél. n° 97-70 APF du 17 avril 1997)

Sans préjudice de l'application, le cas échéant, des peines plus fortes prévues à l'article D.117-1 du présent code, tout constructeur, propriétaire, exploitant, d'un établissement soumis aux dispositions du présent titre, qui contrevient aux dispositions des articles D.512-5, 3e alinéa, D.513-2, D.513-3, D.515-6, D.515-7 et celles prises pour leur application, est puni d'une amende prévue pour les contraventions de la 5e classe. La récidive est réprimée dans les mêmes conditions.

Est puni des mêmes peines tout constructeur, propriétaire, exploitant qui ouvre un établissement au public sans les visites de contrôle prévues à l'article D.515-8, 2e alinéa, sans l'autorisation d'ouverture prévue à l'article D.515-9 ou sans avoir procédé à la déclaration d'ouverture prévue à l'article D.515-14.

Dans ces cas, l'amende est appliquée autant de fois qu'il y a de journées d'ouverture sans visite de contrôle, sans autorisation ou sans déclaration d'ouverture.

Est puni des mêmes peines quiconque contrevient aux obligations définies à l'article D.511-7, alinéa 2, et aux articles D.511-8, D.511-9 et D.511-11.

Article D.518-2 :

(Dél. n° 97-70 APF du 17 avril 1997)

Sans préjudice de l'application, le cas échéant, des peines plus fortes prévues aux articles 433-6 à 433-10 du code pénal, quiconque a mis obstacle à l'exercice du droit de visite prévu aux articles D.515-8 et D.515-10 est puni d'une amende prévue pour la contravention de la 5^e classe.

La récidive est réprimée dans les mêmes conditions.

Est puni des mêmes peines tout propriétaire ou exploitant qui contrevient aux dispositions des articles D.515-11, 1er alinéa, et D.515-13.